

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021 A 21 H

L'an deux mille vingt et un et le vingt mai à vingt et une heures, régulièrement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Date convocation : 12 mai 2021
Date affichage convocation : 12 mai 2021

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, DJELILATE Sonia, FABRE Séverine.

Messieurs : DURAND Jacques, LIOVE Serge, CLEMENT David, VOLEON Daniel, BEHAR Yoni, DRACIUS Gaston, DUSSAUD Romaric, VERDIER Jean-Luc, COULON Thierry.

Absent(es) :

Absent(es) excus(és) : BENOR Giselaïne,

Procuration(s) :

Membres 14
Présents 13
Procurations 00
Votants 13

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du conseil,

Monsieur BEHAR Yoni a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN

Les élus donnent leur disponibilité respective.

Au vu de ses éléments, Nathalie établira un planning qu'elle fournira à chacun pour leur donner leur créneau horaire de permanence.

ORGANISATION OPERATION NETTOYAGE BOIS ET GARRIGUES

Voir d'organiser les moyens humains et matériels, diffusion de l'info à la population (site, flyer), modalité rdv, zones à nettoyer en priorité, fournitures sacs gants... aux participants voir peut-être si Nîmes Métropole ou le Conseil Général peuvent nous en fournir....

Certains élus indiquent qu'ils ne pourront pas être présents à la date initialement prévue soit le 12 juin. Une discussion s'engage afin d'éventuellement déterminer une nouvelle date, les élus s'entendent pour reporter au samedi 26 juin, rdv fixé à 9 heures. Il est également convenu de faire 2 équipes réparties sur les zones secteur Route de Montagnac, quelques DFCl, Route de Montignargues et chemin de Poutarys.

Des flyers seront mis à distribuer à la population afin de les inviter à participer à cette opération. Une demande sera faite auprès de Nîmes Métropole afin de voir si l'agglomération peut nous fournir des gants et sacs poubelles qui seront donnés aux participants.

Les élus discutent ensuite sur les incivilités de certains notamment des sociétés qui jettent leurs déchets dans la nature, au bord des routes. Il est également fait mention des contraintes de la réglementation d'accès à la déchetterie, horaires pas adaptés, refus d'accepter certains véhicules avec des logos artisans ou sociétés quand ils sont utilisés par des particuliers, limitation des volumes par véhicules...

DELIBERATION D_2021_29 DELEGATION SERVICE PUBLIC FOURRIERE AUTOMOBILE

Considérant le besoin pour la commune de disposer d'un service de fourrière municipale,

Considérant, l'article R 325-21 du code de la route, donnant au Maire la faculté d'instituer un service public local de fourrière automobile.

En ce qui concerne le mode de gestion dudit service, il apparaît que la commune doit confier à un délégataire la gestion de la fourrière automobile.

En effet, l'absence de moyens matériels et humains nécessaires à la gestion et à l'exploitation d'une fourrière de véhicules automobiles empêche la commune de gérer ce service public en régie.

Considérant que le montant annuel des sommes reçues par le prestataire n'excéderait pas la somme de 3 000 € par an et que la durée envisagée de la convention est de 3 ans, il est possible de recourir à la procédure simplifiée de délégation de service public,

Les caractéristiques principales de la délégation de service public sont les suivantes :

- Le délégataire devra assumer la gestion de la fourrière de véhicules automobiles à ses risques et périls,

- Il se dotera de tous les moyens matériels et humains nécessaires à l'exécution du service délégué et en assurera la totalité du financement.
- Le délégataire sera chargé d'assurer l'enlèvement, la garde, la restitution des véhicules mis en fourrière à leurs propriétaires ainsi que la remise, le cas échéant, des véhicules à France Domaine (anciennement service des Domaines) pour aliénation ou à une entreprise agréée pour destruction.

Vu l'arrêté ministériel du 03 août 2020 paru au JORF n°198 du 13 août 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobile, NOR : ECOC2013715A

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure pour signer une convention de délégation de service public auprès d'une fourrière automobile.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le principe de confier à un délégataire la gestion de la fourrière automobile selon le cahier des charges et la convention proposés,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2021_30
RENOUVELLEMENT CONVENTION PLURIANNUELLE D'ADHESION
A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DU GARD

L'agence technique départementale du Gard nous propose de renouveler la convention pluriannuelle d'adhésion.

Leur intervention consiste notamment à une assistance technique et juridique sur certains projets que nous avons.

Le coût est 331,50 € par an pour une durée de 3 ans prise d'effet 1^{er} janvier 2021 et reconductible tacitement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le renouvellement de la convention
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à l'application de cette décision.
-

DELIBERATION D_2021_31
DECISION MODIFICATION N°1
VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES N°1
BUDGET PRINCIPAL 2021

CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'écrit décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2021

Article 001 : + 8 308.53 € (recette investissement) pour l'équilibre augmentation d'un poste de dépense :

Article 2135 : + 8 308.53 € (dépense investissement)

DELIBERATION D_2021_32 TRAVAUX EN REGIE

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les opérations comptables suivantes :

Section Fonctionnement recettes :

Chapitre 042 article 722 pour un montant de 1 126,15 €

Section Investissement dépenses :

Chapitre 040 article 2151 pour un montant de 172,44 €

Chapitre 040 article 2135 pour un montant de 953,71 €

QUESTIONS DIVERSES

- **Permis de Végétaliser** : Point sur personnes intéressées, Madame FABRE indique qu'elle a prévu d'organiser une réunion le 01 juin à 19 heures avec les habitants inscrits (11 à ce jour). Voir également de commander à la pépinière des plantes / arbres pour le lotissement chemin de la Rouvière et Route de St Génès.
- **Etude paysagère parking stade** : Myriam Bouadanne du CAUE a fini le projet paysager du stade. Elle nous propose de venir nous le présenter : **le mercredi 16 juin à 10 h en mairie.**
- **Aménagement 1^{er} Etage** : le conseil général nous a accordé une subvention de 186 000 €, les autres organismes nous ont demandé des détails techniques que nous ne pouvons pas fournir à ce jour, car nous attendons l'accord de Nîmes Métropole pour l'achat d'une part de la SPL AGATE (demande transmis le 30 mars 2021) pour nous engager auprès de la société. Nous attendons également que Nîmes Métropole réalise le diagnostic énergétique du bâtiment proposé en novembre 2020 que nous avons accepté aussitôt relancé à plusieurs reprises mais toujours en attente.
- **Ecole** : Fuite du préau école et fissure mur mitoyen signalés par la directrice. Il est convenu de faire venir un maçon pour connaître l'origine du problème et effectuer les réparations du préau. Concernant le mur il appartient au propriétaire voisin, le problème lui a été déjà signalé à plusieurs reprises.
Il est également évoqué des infiltrations d'eau dans les sanitaires côté avenue de la liberté, le mur s'abîme, voir si cela ne viendrait pas d'un manque de chenaux.
- **Sécurité arrêt de bus, côté gauche en venant de Fons** : il a été constaté que certaines voitures montent sur le trottoir quand il y a croisement avec d'autres véhicules. Ceci constitue un risque pour les enfants présents à l'arrêt de bus. Il est projeté de placer un plot en béton dans l'alignement de la bordure du trottoir pour interdire l'accès.

- Monsieur DURAND indique que Madame Maryse GIANACINI souhaiterait rencontrer les membres du Conseil un soir. Il est demandé de lui proposer le jeudi 3 ou 10 juin à 19 heures.
- Discussion sur l'utilisation des eaux rejetées par l'usine DUC environ 400 cubes par jour pour arroser éventuellement stade, plantations....
- Discussion autour des écoulements émanant de Bermond et DUC.
- Il est convenu que les prochaines réunions du conseil auront lieu à 20h30.

Séance levée à 22h45